

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée. Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire. N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication-contact@caf69.caf.fr Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#) Bonne lecture.

A L'ACTU

La déconjugalisation de l'AAH : un projet majeur pour la branche Famille en 2023

La « déconjugalisation » de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une réforme qui a été adoptée à l'unanimité en juillet 2022 dernier par le Parlement et qui entrera en vigueur au 1er octobre 2023. Cette prestation versée par les Caf est soumise aux conditions de ressources. Actuellement, elle est calculée en tenant compte des revenus du couple. Avec la déconjugalisation de l'AAH, le conjoint et ses revenus ne seront plus pris en compte dans le calcul de la prestation. Par ailleurs, le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires. Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'AAH au 1er octobre 2023, mais que le mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé au 1er octobre 2023. La déconjugalisation entraînera donc une augmentation ou un maintien de l'allocation pour le bénéficiaire. Ceux qui ne pouvaient prétendre l'AAH, en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront percevoir l'AAH suite à la réforme.

Quelques chiffres : Fin 2021, l'AAH comptait 1 216 200 personnes bénéficiaires, dont 259 000 bénéficiaires en couple et 26 500 couples avec 2 bénéficiaires de l'AAH. Selon des premières estimations de la Drees, cette mesure permettra à 160 000 ménages d'avoir une augmentation de leur droit, dont 80 000 nouveaux bénéficiaires (couples dont la personne handicapée a des revenus nuls ou faibles et dont le conjoint a des revenus supérieurs au Smic. Dans le Rhône, près de 6 000 allocataires sont concernés parmi près de 32 000 bénéficiaires d'AAH. >> [Lire la suite](#)



Signature de la convention Caf / Association Pierre Valdo

La Caf du Rhône a signé une convention partenariale avec l'association Entraide Pierre Valdo visant à engager mutuellement des actions favorisant l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale. Cette convention formalise une volonté commune de renforcer l'accès aux droits et de simplifier les démarches administratives de ses usagers.

Il s'agit notamment de fluidifier l'accès aux droits Caf, faciliter l'accès aux démarches Caf, informer et orienter vers les structures et dispositifs d'action sociale (petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale et parentalité), pour que les allocataires bénéficiaires de la protection internationale bénéficient d'un accompagnement adapté à leur situation.



PRESTATIONS FAMILIALES

Conservation des logements des étudiants

Chaque année, de nombreux étudiants oublient de déclarer à la Caf s'ils conservent ou non leur logement pendant l'été et s'aperçoivent, en septembre, qu'ils ne perçoivent plus les aides au logement. Pour continuer à percevoir leur aide au logement, les étudiants doivent avertir la Caf qu'ils conservent leur logement pendant l'été, avant juillet 2023. Passé ce délai, sans information de leur part, les droits seront automatiquement interrompus. Une alerte apparaît dans leur espace personnel Mon Compte et leur permet de savoir quand faire cette déclaration. Si ce message n'apparaît pas, c'est qu'ils n'ont aucune démarche à réaliser >> [Lire la suite](#)



Prestations 2023, suivez le guide

Elever ses enfants, le logement, les compléments de revenus et l'action sociale en faveur des familles, pour tout savoir sur les aides et services de la Caf, leurs conditions et modalités d'attribution, rendez-vous sur le kiosque en ligne de Vies de famille >> [Suivez le guide](#)



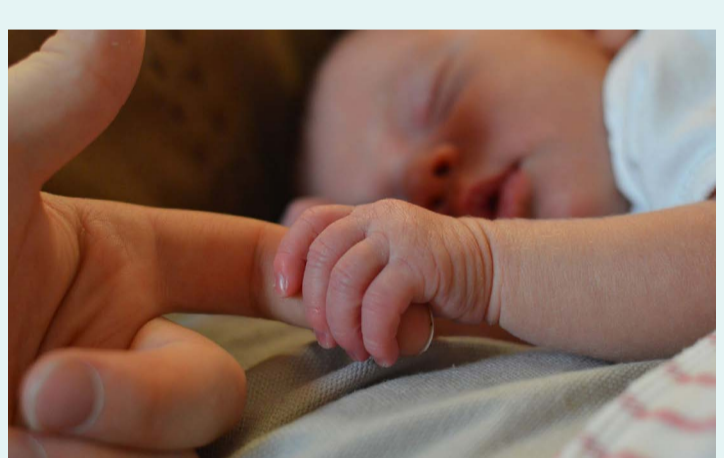
Le montant net social arrive

Le montant net social est une nouvelle information qui figurera sur l'ensemble des bulletins de paie, progressivement à partir de juillet 2023. A compter du 1er janvier 2024, ce sera le montant exact à déclarer pour toutes les démarches relatives au RSA et à la prime d'activité en vue de les simplifier et de limiter les risques d'erreurs de déclaration >> [Lire la suite](#)



Un parcours interactif dédié aux futurs et jeunes parents

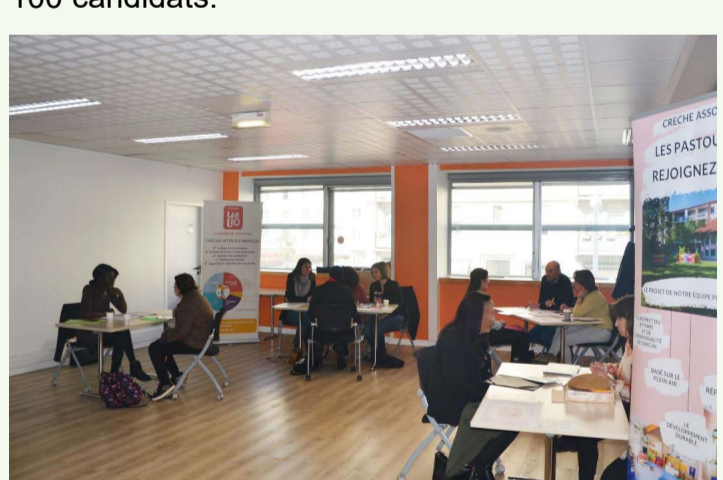
Pour accompagner les familles lors de l'arrivée d'un enfant, la Caf met en place un parcours dédié leur permettant, en quelques questions, de les orienter vers les offres de service dont ils pourraient avoir besoin, en fonction de leur situation personnelle. >> [Lire la suite](#)



PARTENARIATS

Métiers de la petite enfance

En partenariat avec Pôle emploi, un JobDating a été organisé dans les locaux de la Caf du Rhône afin de faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi nouvellement diplômés du CAP aide éducative petite enfance. 16 employeurs du secteur de la #PetiteEnfance étaient présents pour proposer de belles opportunités d'emploi et de formation à près de 100 candidats.



Service public de la petite enfance

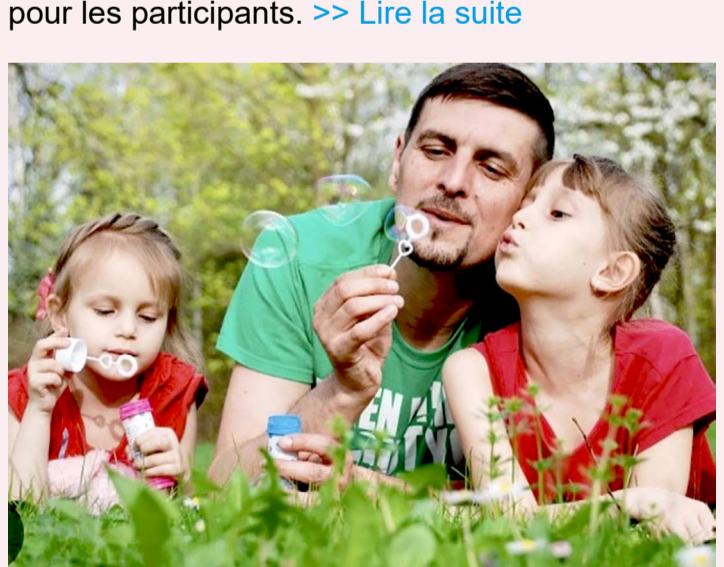
Le 1er juin dernier, Elisabeth Borne a conclu le Conseil National de la Refondation (CNR) Petite Enfance par des annonces sur le Service public de la petite enfance (SPPE). Objectif de développement de 200 000 places à l'horizon 2030, désignation des communes comme organisatrices de l'accueil du jeune enfant, qualité de l'accueil et renforcement des contrôles, mobilisation des Caf et des comités départementaux des services aux familles, etc. >> [retrouvez les principales informations dans le communiqué](#)



ACTION SOCIALE

Des ateliers pour les vacances des «papas séparés» et leurs enfants

La Caf du Rhône avec l'équipe des travailleurs sociaux de Villefranche-sur-Saône propose aux pères de famille séparés de participer à des ateliers avec leurs enfants. Jardinage, soins des animaux, fabrication de fromage, visite de musée et goûter partagé, les activités proposées sont diverses et variées pour permettre de passer un agréable moment en famille. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous. Le nombre de place est limité. Une inscription au préalable est souhaitée pour les participants. >> [Lire la suite](#)



PUBLICATION

Le rapport d'activité 2022 est en ligne ! Avec 435 262 foyers allocataires, la Caf du Rhône couvre au total près de 55 % de la population du département.

Retrouvez toute l'activité, les temps forts et les chiffres clés de la Caf >> [dans le rapport 2022](#)

Un rapport 100% en ligne pour la cinquième année consécutive dans le cadre de la modernisation des supports de communication et de la démarche développement durable.